Avis aux habitans des campagnes où regne la contagion / [M. Vicq-d'Azyr (Félix)].

Contributors

Vicq-d'Azyr, M. 1748-1794.

Publication/Creation

[Condon]: [publisher not identified], [1774]

Persistent URL

https://wellcomecollection.org/works/sps88quc

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection 183 Euston Road London NW1 2BE UK T +44 (0)20 7611 8722 E library@wellcomecollection.org https://wellcomecollection.org

AVIS

Aux Habitans des Campagnes où regne la Contagion. Par M. Felix VICQ-D'AZIR, Docteur - Regent de l'Académie Royale des Siences, choisi par elle & envoyé par les ordres du Roi.

C'EST le propre des Maladies contagieuses de se propager par communication immédiate. La Fiévre Pestilentielle qui enleve depuis longtems les Bestiaux du Condomois, est, sans contredit, une des plus funestes de toutes celles qui ont jusques ici regné sur les Bêtes à corne; elle est par consequent sujette aux mêmes loix & elle demande les mêmes soins. Le Citoyen malheureux qui vient d'ensevelir ses Bœuss sous la terre qu'ils devoit labourer, n'a donc pas encore tout sait; il saut qu'il detruise tous les vestiges de cette cruelle maladie; il faut qu'il renouvelle la surface de tout ce qui peut y avoir quelque rapport: sinon il la verra renaître & saire des nouveaux ravages.

Les Etables où les Bestiaux infectés ont sejourné, demandent, sur-tout, la plus scrupuleuse attention. On emploïera

pour les purifier les moiens suivants.

1°. On enlevera le Fumier, on regratera les Murs & les Pavés, on detachera les Planches qui sont partie de Auges ou Rateliers, on les transportera dehors, on ne laissera que les montans & on fera la même chose à l'égard des Lits, s'il y en a.

2°. On enfouira le Fumier à dix pieds de profondeur, s'il

n'est pas trop humide, on pourra le brûler.

3°. On lavera les Planches qui ont été transportées hors de l'Etable, on les frottera avec force, on les passera plusieurs sois au dessus de la slamme, & on les exposera à la vapeur du vinaigre.

4°. On doit se proposer ensuite de denaturer les miasmes dont l'Atmosphére & les murs sont impregnés, & de faire

circuler l'air dans les Etables.

5°. Celui qui veut remplir ces indications, doit être muni d'une bouteille de vinaigre, de six ou huit onces d'acide vitriolique très-fort, de deux poignées de Sel Marin, de Poudre à Canon, de Nitre en poudre, de Souffre & de quelques

fagots de menu bois.

6°. Il commencera par mettre des Cendres ou du Sable dans une terrine, au milieu de ce bain il placera un verre rempli de sel de cuisine, il fera chausser le tout, il apportera le pot ou la terrine toute chaude dans l'Etable & il versera l'acide vitriolique peu à peu sur le sel: il fera la même operation aux deux extrémités de l'Etable, si elle est un peu grande; les vapeurs blanches quil s'élévent alors sont très-actives, il obtiendra le même succès en versant l'acide sur du sel que l'on aura fait chausser auparavant sur une péle.

7°. Il fera du feu en differens endroits de l'Etable, sur tout là où étoit l'Animal infecté, le long des Murs & dans les

Angles.

8°. Il proménera de la Paille longue allumée fous les Auges

& dans les trous des Murs, s'il y en a.

9°. Pendant que les feux allumés brûleront toujours, il frottera les Auges avec un balai, ou avec quelques chiffons trempés dans du vinaigre d'ail; on aura auparavant ratissé ou ver-

loppé les Auges, s'il est possible.

10°. Il jettera dans les feux allumés de la poudre à canon; il aura soin de ne pas la semer ça & là; mais il en jettera une pincée dans un espace peu étendu, afin qu'elle fasse une petite explosion.

en poudre sur les charbons, il emploiera sur tout, avec plus d'avantage, les pelotons, ou masses de Nitre un peu considerables; leur susion a un esset plus marqué.

12°. Enfin, il jettera du souffre sur les charbons, il sortira

de l'Etable & la fermeta bien exactement.

avec le nitre en poudre, ce mélange s'enflamme avec la plus grande facilité; & sa vapeur satisfait aux mêmes indications.

bayes aromatiques; mais en brûlant elles ne font que substituer une odeur agréable, à une odeur fætide, elles ne denaturent point les miasmes putrides; les vapeurs salines ont ce dernier

avantage; elles méritent par conséquent la préférence.

15°. Il n'épargnera point les Lits qui se trouvent dans les Etables, d'autant mieux qu'ils appartiennent ordinairement aux Vachers. Il brulera les paillasses & matélas, les draps seront mis à la lessive, & le bois de lit sera traité, comme les Auges & Rateliers.

16°. Pendant quelques jours il allumera du feu dans l'Etable

& il y brulera du souffre.

17°. Il laissera l'Etable toujours ouverte, devant & après cette opération.

18°. Six ou sept jours après, il blanchira l'Etable avec de la

chaux delayée dans l'eau.

19°. Si l'Étable que l'on se propose de purisser est construite de sorte qu'il soit dangereux d'y allumer du seu, alors on s'en tiendra aux autres moyens; on y brulera seulement une plus grande quantité du mélange fait avec le soussire & le nitre.

dessus, ou à côté de l'Etable, avant d'y faire les opérations sus fus des le mieux seroit de la bruler. On ne doit, au reste,

s'en servir que pour les Chevaux ou bêtes Asines.

21°. Si l'Animal infecté logeoit dans une de ces Cabanes de

paille, que l'on construit pour le moment du besoin, il faudra y mettre le seu; le mieux sera de la bruler sur le lieu même où l'Animal aura été enseveli.

22°. On aura soin de faire la Fosse loin des Maisons, loin des Chemins, loin des Abreuvoirs & des endrois où l'on ras-

femble la Paille en tas.

23°. Lorsques les Terres qui remplissent la Fosse s'affaisseront, on y en substituéra de nouvelles & on les souléra avec sorce. Pour donner plus de consistence aux différentes couches, il sera bon de les humecter en les soulant; il sussira pour cela, de répandre de l'eau en différents endroits: on empêchera, par ce moyen, qu'il ne se fasse par la suite des crévasses, qui pourroient être dangéreuses.

24°. Enfin dans les Paroisses anciennement infectées, où , par l'esset d'une heureuse migration, les Bestiaux nouvellement transportés jouissent d'une bonne santé: il seroit bien à souhaiter qu'on n'en introduisit plus de nouveaux. On empêcheroit ainsi

la rénaissance de la Contagion.

and brights grie and bright

'is latter. On ne don, an atter,

on the section and

Ces différents procedés sont sont simples & peuvent être mis en usage dans toutes les Métairies; nous les avons indiqués & on s'en est servi avec succès aux environs de Bordeaux & de Valence; ils nous paroissent encore plus nécessaires dans le Condomois, où l'Epizootie faisant plus de progrès, les occasions de sa reproduction doivent être aussi plus fréquentes & plus à craindre.

A Condom le 28 Décembre 1774.